

Astrida, le 9 avril 1951.

N° 807/Just.

OBJET:

Aff. NDABAKENGA.

TRANSMIS à Monsieur le Substitut du Procureur du Roi à KIGALI, le dossier M.P. c/NDABAKENGA Johan, prévenu d'abus de confiance et vente à crédit. Le plaignant, Mr. KYRIAZIS, désire se constituer parti ^{civile} et demande quelle caution il doit verser et la date à laquelle il devra se présenter à l'audience.

L'Officier de Police Judiciaire, Ch. LEES,

ASTRIDA



314

RESUME DE L'AFFAIRE.

Le 8 mars 1951, le représentant de la firme GACAS & C° fait l'inventaire du magasin géré par NDABAKENGA Johan, à Ndago, et constate un déficit de 17.805,45 f

Le capita déclare avoir vendu pour 2.190,50 frs. à crédit et avoir prélevé personnellement 3.070,- frs.

Il semble qu'entre la période du 12.2.51 au 7.3.51, il y ait eu un détournement assez considérable. Les ventes déclarées n'étant que de + 2.000,- frs. alors que les ventes mensuelles sont de 15.000 à 18.000,- frs.

Une enquête est en cours pour connaître la destination donnée à l'argent détourné.

PIECES AU DOSSIER.

P.V. 262/I à 262/III/OPJ.LEES.

P.V. vérification comptable avec pièces annexes.

P.V. de saisie avec pièces.

P.V. d'arrestation.